

SERVICE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nos réf. : RB/DE/SM/2010/02-20
Affaire suivie par Sylvie MONASSIER
Tél. : 04.72.49.52.31
Fax : 04.37.20.16.25
demopart@mairie-grigny69.fr

Destinataires : membres du conseil
de quartier Villeneuve

Conseil de Quartier Villeneuve

Grigny, le 16 février 2010

**CONSEIL DE QUARTIER VILLENEUVE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 11 FEVRIER 2010,
TENUE AU CENTRE AUGUSTE VEYRET À 18 H 30**

Étaient présents :

Élus : Alexandra PIGEON, Laurence BRIANE

Service Démocratie Participative : Sylvie MONASSIER

Membres : Marlène PERRET, René GONON, David LEHMANN, Michel HUGONNET, Jean-Louis VACHON, Claire PERRAULT, André NUNEZ, André DUTHU, Jean-Baptiste GAFFINO (habitant ressources).

Excusés : Marie FAVIER, Annie NAVOIZAT, M. et Mme BRUNET, Fernande GRUNEWALD, Sylvie MIZZI, Maryline KAIRO, Mme BRAHMI

Ordre du jour :

- Groupe thématique sur la Petite Enfance
- Budget Participatif 2011
- Suivi des demandes
- Questions diverses

Groupe thématique sur la Petite Enfance :

Le « Groupe de Réflexion » sur la Petite Enfance aura lieu en Mairie, salle Dutartre, le jeudi 25 février 2010 à 18 h 30.

Ce groupe de travail thématique a été proposé par les membres des 6 conseils de quartiers afin de mener plus loin la réflexion et ainsi participer à des discussions autour du thème de la Petite Enfance (état des lieux des besoins et des structures, des activités proposées à Grigny).

Aucun membre présent n'est intéressé.

Z:\conseil de quartier\2010\conseils de quartiers\willeneuve\compte rendu\cr du 11.02.10.doc



BP 2011 :

La question du BP est abordée dès la première session des conseils de quartiers. Un temps plus important est ainsi donné aux conseils de quartiers pour la réflexion. Le questionnaire sera envoyé dans les jours qui suivent pour que les deuxièmes et les troisièmes sessions soient des temps où les membres des conseils de quartiers puissent débattre sur les propositions, puis les porter ou non en demandes collectives.

De plus, l'anonymat du questionnaire est abandonné. Il permettra de revenir vers l'habitant si nécessaire.

Suivi des demandes :

Cf. tableau ci-joint.

Pour faire suite à la demande d'intervention sur l'entretien de l'éclairage ainsi que sur l'installation électrique du lotissement des Cazardes, il est demandé au Président du lotissement de faire parvenir, si possible et si elle existe, un exemplaire de la convention passée entre l'Association des co-lotis et la commune.

Questions diverses :

Avant d'aborder les questions diverses, une personne signale qu'il a été oublié dans les membres « excusés » sur un compte rendu d'un précédent conseil. Le service lui présente donc ses excuses.

Aussi, il est rappelé la date de la soirée « retour sur expérience » du Budget Participatif 2010 qui aura lieu au Centre Edouard Brenot, le mardi 16 février 2010 à 18 h 30.

Chemin de Montmelipe : il est à nouveau signalé des déchetteries sauvages.

Si ces détritiques se trouvent sur le domaine public, ils sont régulièrement enlevés par les services municipaux. En revanche, s'ils sont sur le domaine privé, c'est au propriétaire de chaque parcelle de faire le nécessaire.

De plus, le panneau indiquant ce sentier est implanté beaucoup trop loin par rapport à l'entrée du chemin.

Avenue Jean Moulin et rue Pierre Sépard : les riverains signalent à nouveau la vitesse excessive à partir du rond point de l'avenue Jean Moulin jusqu'au rond point de la rue Pierre Sépard, en direction de Vernaison.

Ils évoquent plusieurs propositions et s'interrogent sur les solutions de limitation de vitesse (mise en place de panneaux, de feux clignotants, de feux radars etc...).

La réponse a déjà été faite sachant que certains dispositifs ne sont pas possibles (cf. au tableau du suivi des demandes ci-joint).

Lotissement Les Cazardes : un habitant réitère sa demande de mise en sécurité des véhicules par un « tourne à gauche » pour rentrer dans le lotissement.

La réponse a déjà été apportée à plusieurs reprises (cf. au tableau du suivi des demandes ci-joint).

Cependant, il remet en cause l'explication donnée et précise que depuis la suppression de l'aménagement, il y a eu deux accidents.

Il termine en rappelant qu'une réunion de travail sur la reprise de voirie se déroulait auparavant, environ une fois par mois voire tous les deux mois, avec les Présidents des Lotissements. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Afin d'éclaircir ce point, il est sollicité la présence de l'Adjoint aux travaux lors du prochain Conseil de Quartier.

Lotissement de la Clairière : un habitant du lotissement s'interroge sur le bac à sel prévu pour le déneigement, situé vers le rond point de la rue Pierre Sénard et de l'avenue de la Colombe, en direction de Vernaison.

Est-il uniquement réservé aux habitants de l'avenue de la Colombe ? comme il lui a été signalé par un riverain.

Après concertation, il est demandé de redéfinir les emplacements des bacs sur l'ensemble de la commune et de cibler les bons endroits.

Toutefois, pour des raisons écologiques, certains proposent de faire passer plus souvent le chasse-neige ou bien d'utiliser d'autres substances que le sel, comme par exemple : la pouzzolane.

Pour information, il est précisé que le plan neige mis en place par le Grand Lyon, prévoit le traitement de la voirie communautaire par ordre de priorité (priorité 1 à 3).

Rue Pierre Sénard : il est rappelé que les camions qui sortent de la carrière circulent sans bâche et sans avoir été nettoyés.

Cette demande a déjà été discutée lors d'un précédent Conseil et lors du vote du Budget Participatif.

Depuis, un courrier a été adressé à la carrière pour signaler ce problème.

Les riverains proposent à nouveau l'intervention de la Police Municipale pour vérification.

Avenue Berthelot : il est signalé que dans le sens Givors/Grigny des « coussins berlinois » ont été placés à la sortie d'un virage et que la lecture du panneau de signalisation est gênée par l'abri bus. De l'autre côté, en direction de Givors, le panneau n'est pas implanté suffisamment à l'avance. De ce fait, les ralentisseurs sont remarqués au dernier moment.

Pour des raisons de sécurité, les riverains s'interrogent sur l'étude de cet aménagement.

Avenue de la Colombe : la présence de nombreux gravas est signalée sur la chaussée, au niveau du chantier des nouvelles constructions et ceci sur plusieurs mètres.

Rue de la Paix : un habitant constate que dans le livret « Les Conseils de quartiers » cette rue ainsi que celle du 8 Mai 1945 font parties du Conseil de Quartier de Bel Air et plus celui de Villeneuve.

Il s'agit d'une erreur qui sera rectifiée sur le site de la Ville.

Il constate aussi sur ce livret l'absence de correspondants volontaires pour chaque Conseil de Quartier, alors que cette demande avait été proposée.

De plus, il réitère les demandes suivantes :

- le résultat du comptage de véhicules,
- la mise en sens unique,
- la circulation quotidienne d'un camion benne qui génère l'affaissement de la chaussée.

Les habitants s'interrogent sur l'opportunité de faire venir une personne du Grand Lyon dans les conseils de quartiers ou bien d'organiser une rencontre.

Concessions Cimetière : un habitant souhaite avoir des informations sur la différence tarifaire appliquée aux concessions.

Il a été invité à se rapprocher du service Etat-Civil pour tout renseignement complémentaire.

L'Assemblée Générale du Conseil de Quartier Villeneuve aura lieu le lundi 8 mars 2010 à 18 h 30 au Manoir, en présence du Maire et des élus référents. Tous les habitants de ce quartier sont invités.

Prochaine réunion :
Jeudi 8 avril 2010 à 18 h 30 au Centre Aéré



Le 22 février 2010

**Alexandra PIGEON
Laurence BRIANE**



SUIVI DES DEMANDES CONSEIL DE QUARTIER VILLENEUVE DU 3/12/2009

(Les copies des courriers et mails sont disponibles au service démocratie participative)

Réponses présentées au cdq du 11/02/2010

N° ticket	Date de la demande	Localisation	Demandes	Réponses
685	14/12/09	Avenue Jean Moulin et rue Pierre Sémard	Demande de trouver une solution pour réduire la vitesse. Ralentisseurs ? Ajout de panneaux de limitation de vitesse ?	Le Grand Lyon envisage de réaliser un aménagement de la rue Pierre Sémard pour l'adapter aux usagers et ainsi limiter les comportements abusifs (création de trottoirs aux normes, réduction des voies de circulation, etc...). Le courrier des riverains a été envoyé au Conseil Général du Rhône le 25/11/09.
686	14/12/09	Lotissement des Cazardes	Un habitant sollicite à nouveau la mise en sécurité des véhicules qui entrent de le lotissement en précisant que celle-ci concerne un « tourne à gauche » qui se résume à un simple marquage au sol.	Il ne suffit pas d'effectuer un simple marquage au sol car la présence de bandes cyclables de chaque côté, ne permet pas cet aménagement. Comme il l'a été indiqué au BP 2010, il est privilégié la sécurité des cyclistes et des piétons.
687 et 698	14/12/09	Lotissement des Cazardes	L'éclairage du lotissement ainsi que l'installation électrique située sur la partie commune du lotissement sont à revoir. La vétusté des équipements semble représenter un danger.	Mise en sécurité par l'agent de terrain. Après visite sur site de l'électricien, il s'avère qu'il s'agit de l'amplificateur TV du lotissement, celui-ci est donc privé. C'est au lotissement de faire le nécessaire pour la réparation ou pour éventuellement faire réaliser la dépose si cette antenne est hors d'usage. La commune ainsi que le Sigerly sont en réflexion sur la question de l'éclairage public dans les lotissements. Le Sigerly est tout à fait conscient des problèmes dans ce lotissement. Cependant, il faut que la commune vérifie si une convention entre l'association des co-lotis et la commune a été signée afin de savoir si la commune gère le renouvellement ou l'entretien

688	14/12/09	Maison médicale rue Pasteur	Un débat s'est engagé sur les difficultés à faire venir des médecins sur Grigny alors qu'ils sont nombreux à pratiquer sur la Ville de Givors. Les habitants s'interrogent sur l'existence de la maison médicale située sur la rue Pasteur qui ne semble pas régler le problème.	de l'éclairage public dans ce lotissement. Si le Président du lotissement a cette convention, il peut la faire parvenir au service technique. L'étude engagée avec le Sigerly devrait se clôturer vers avril.
				Comme il l'a déjà été précisé, le projet de la maison médicale est toujours en cours d'étude.